

## CP - Colmar Agglomération signe un contrat de territoire eau et climat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse



**Autour de deux priorités que sont l'adaptation au changement climatique et la bonne gestion du patrimoine « eau », Colmar Agglomération s'engage en signant un contrat de territoire eau et climat (CTEC) pour la période 2022-2025 avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.**

Ce contrat s'inscrit dans **la mise en oeuvre du Plan Climat de Colmar Agglomération**. Le périmètre du contrat s'étend à l'ensemble du territoire de l'agglomération colmarienne, laquelle comprend 11 masses d'eau de surface et 2 masses d'eau souterraines : celle de la nappe d'Alsace, Pliocène de Haguenau et Oligocène et celle du socle du massif Vosgien, source de la quasi-totalité de l'eau distribuée sur le territoire.

Ce CTEC est un **outil ambitieux et fédérateur de contractualisation territoriale**, en lieu et place des aides financières ponctuelles. Il facilite les demandes de subvention et garantit aux signataires une visibilité financière programmatique et une lisibilité sur les actions qui seront menées pour améliorer la résilience des cadres de vie et le bien-être des habitants et des milieux naturels aquatiques.

Les ambitions sont affichées dans le contrat qui regroupe les projets de l'Agglomération, de ses communes membres et autres EPCI partenaires sous la forme des axes suivants :

**Axe 1** : Sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable ;

**Axe 2** : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique ;

**Axe 3** : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement ;

**Axe 4** : Animer le contrat du territoire et communiquer sur ses enjeux.

Les différents partenaires ont recensé **27 actions concrètes pour répondre à ces quatre problématiques**. Dans le cadre de ce contrat, il sera ainsi par exemple prévu d'installer des équipements de détection de fuite sur le réseau et des compteurs de sectorisation supplémentaires pour repérer et traiter les fuites, de développer la gestion intégrée des eaux pluviales par des solutions d'aménagement fondées sur la nature, de réaliser des travaux de mise en norme des réseaux d'assainissement pour préserver l'environnement ou encore de recruter un chargé de mission eau au sein de l'Agglomération.

L'ensemble des actions prévues par le contrat correspond à un montant de 15,7 millions d'euros de dépenses planifiées sur la période 2022- 2025. Le montant des aides prévisionnelles de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse atteint 8,3 millions d'euros, soit un taux d'aide de 53 %.

**CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
manon.lovasz@colmar.fr